

Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté urbaine Le Mans Métropole Demandes de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la restauration de la berge droite de la Sarthe, en amont du barrage d'Enfer au Mans

Par arrêté du 28 mai 2019, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative aux demandes de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposées par la communauté urbaine Le Mans Métropole pour la restauration de la berge droite de la Sarthe, en amont du barrage d'Enfer au Mans.

Un phénomène d'érosion, constaté sur ce tronçon de rivière, entraîne progressivement une déstabilisation de la berge avec ponctuellement des chutes d'arbres dans l'eau. Cette situation présente un danger pour les promeneurs et les pratiquants d'activités nautiques qui empruntent le cheminement (boulevard Nature) en cours de conception en bordure de la Sarthe.

Le projet a pour but de sécuriser le boulevard Nature et la pratique des activités nautiques ainsi que de limiter ces érosions qui pourraient déstabiliser des zones bâties en bordure de la Sarthe sur ce secteur urbanisé. Par conséquent, la communauté urbaine Le Mans Métropole souhaite protéger la berge droite de la Sarthe, en amont du barrage d'Enfer au Mans sur un linéaire de 716 mètres.

Le projet, compte tenu de ses caractéristiques, n'est pas soumis à étude d'impact. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont consultables dans le dossier de demande.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit 16 jours consécutifs du jeudi 4 juillet 2019 à 8 h 30 au vendredi 19 juillet 2019 à 17 h 00** à la mairie du Mans – place Saint-Pierre. Les pièces du dossier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête.

Il pourra également être consulté sur le poste informatique mis à disposition du public à la mairie du Mans aux heures habituelles d'ouverture des services au public ainsi que sur le site internet : <http://www.lemansmetropole.fr/citoyen/la-concertation/les-enquetes-publiques/#c3368> jusqu'au vendredi 19 juillet 2019 - 17 h.

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultation du public – dossiers 2019 – Le Mans »).

Un accès gratuit au dossier est également ouvert au public sur le poste informatique partagé situé devant la porte 10, au rez-de-chaussée de la préfecture de la Sarthe, aux jours et heures ordinaires d'ouverture des services au public.

Monsieur Benoît DEBOSQUE, expert agricole et foncier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie du Mans. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie – Place Saint-Pierre – 72000 Le Mans, lors des permanences suivantes :

- Jeudi 4 juillet 2019 de 8 h 30 à 12 h 00
- Vendredi 19 juillet 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, **et au plus tard le vendredi 19 juillet 2019 à 17 h**, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie – Place Saint-Pierre – 72000 Le Mans, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe : (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultation du public – dossiers 2019 – commune de Le Mans ») en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr.

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites sur le registre sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la communauté urbaine Le Mans Métropole – Direction de l'Environnement – Service Nature en ville- CS40010 – 72039 Le Mans Cedex 9.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables à la mairie du Mans, à la préfecture de la Sarthe (bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ainsi que sur le site des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera par arrêté, pour accorder ou refuser la déclaration d'intérêt général de l'opération et l'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) au titre de la loi sur l'eau.